

MAIRIE D'ANTUGNAC,

6 rue de la mairie

11190 ANTUGNAC

TEL 04 68 74 04 09

CONVENTION D'UTILISATION DE LOCAUX MUNICIPAUX

Entre

Monsieur Philippe COMTE, Maire d' Antugnac,

d'une part

Et

Monsieur, Madame
désigné le demandeur

ou Mr ou Mme représentant l'association ci-après

d'autre part

Il a été convenu un droit précaire d'utilisation accordé aux conditions suivantes :

- Le demandeur reconnaît avoir pris connaissance du règlement d'utilisation de la salle et s'engage à le respecter (faire signer le règlement avec la mention "lu et approuvé").

1. Désignation des locaux utilisés :

DEMANDE DE SALLE
FOYER MUNICIPAL

Date :

Motif :

Nombre de participants :

Tarif de la location : €

DEMANDE DE MATÉRIEL
Tables : (sur ... disponibles)
Chaises : (sur ... disponibles)

2. Conditions d'utilisation :

Le demandeur s'engage à utiliser les locaux ci-dessus désignés, à l'exception de tous autres, à les rendre en parfait état immeubles et meubles. Le demandeur reconnaît avoir visité les locaux et les voies d'accès qui seront effectivement utilisées. Un premier état des lieux sera effectué avant la remise des clés par le Maire ou un de ses représentants. Un deuxième état des lieux aura lieu lorsque le demandeur rendra les locaux.

3. Nettoyage et rangement

Les locaux doivent être rendus propres, rangés et en état. Si l'état de la salle nécessite l'intervention de la commune, un forfait nettoyage sera retenu sur la caution.

4. Conditions de paiement - Caution de garantie

Le cas échéant, la somme représentant le montant de la location devra être réglée à la remise des clefs, par chèque à l'ordre du Trésor Public. Une caution de ... €, sous forme de chèque, sera déposée en garantie des dommages éventuels.

5. Mesures de sécurité

Le demandeur reconnaît avoir pris acte des consignes générales de sécurité et s'engage à les appliquer. Il reconnaît avoir constaté l'emplacement des systèmes d'alarme, d'extinction et avoir pris connaissance des voies d'évacuation et issues de secours.

6. Assurance

Le demandeur déclare avoir souscrit une police d'assurance couvrant tous les dommages pouvant résulter des activités exercées au cours de l'utilisation des locaux mis à sa disposition. Une attestation sera exigée lors de la remise des clefs.

7. Responsabilité

Dans l'exécution de la présente convention, seule est engagée la responsabilité du demandeur.

Ci-joint à la convention :

- le règlement d'utilisation du foyer municipal ;
- une fiche d'état des lieux;
- la demande de prêt de matériel

Le signataire déclare avoir pris connaissance de la présente convention et s'engage à la respecter

Fait à Antugnac, le

Le Maire,

Le demandeur

DEMANDE de PRÊT de MATÉRIEL

Identité du demandeur :

(Pour les associations, joindre le nom de son représentant)

Date de la manifestation :

Date de la demande :

Matériel rendu le :

Liste du matériel demandé :

DEMANDEUR HABITANT LA COMMUNE D'ANTUGNAC					
	Quantités	Location	Montant	Caution	Montant
Tables rectangles		Gratuit		75 €	
Chaises		Gratuit		14 €	
TOTAL					

DEMANDEUR HABITANT HORS DE LA COMMUNE D'ANTUGNAC					
	Quantités	Location	Montant	Caution	Montant
Tables rectangles		1 €		75 €	
Chaises		8€		14 €	
TOTAL					

Un contrôle de l'état du matériel sera réalisé lors de sa restitution.